

De la parité de genre à l'égalité des sexes. La construction d'un référentiel médiatique

*Aurélie Tavernier**

Université de Lille III (« Charles-de-Gaulle »)

✉ GÉRICO (« Groupement des équipes de recherche interdisciplinaire en communication »)

Élaborer une politique publique nécessite de construire une représentation du problème sur lequel on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que des collectifs d'acteurs peuvent organiser leurs perceptions, confronter leurs solutions et définir des propositions d'action susceptibles de convenir au cadre normatif proposé : le référentiel ainsi stabilisé désigne le processus cognitif de normativisation d'un problème public, dont la fonction est de rendre intelligible le réel en limitant sa complexité. L'élaboration du projet de réforme constitutionnelle pour l'inscription du principe de parité entre hommes et femmes en politique en constitue sans doute un terrain exemplaire : dans le cadre de cet article, il ne s'agit pas de revenir sur l'ensemble des dynamiques qui ont conduit à convertir le problème paritaire en objet de controverse sociale et d'intervention politique, mais d'en observer un moment de cristallisation, sur les scènes de trois quotidiens dits de référence, *Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*. Les discours qui sont rapportés dans des configurations médiatiques provisoirement stabilisées seront considérés comme les indices qu'un travail social de normativisation est à l'œuvre, qui met en relation des représentations, des dispositifs et des *manières de dire* la parité : en confrontant les rhétoriques journalistiques qui mettent en scène différents types de discours autorisés, nous envisagerons le travail d'information sur la parité dans un double processus de fragmentation et d'homogénéisation du sens de l'événement.

Le 28 juin 1999, le projet de réforme constitutionnelle en faveur de l'inscription du principe de parité entre hommes et femmes en politique était adopté au Congrès, par une confortable majorité de 741 voix contre 42 : la cause semblait entendue, au point de transcender les clivages

* tavernier@univ-lille3.fr

partisans. Pourtant, l'adoption définitive du texte d'application¹ aura nécessité que le mot "parité", justement, n'apparaisse pas dans la Constitution. C'est que l'apparente lisibilité des enjeux qui se dégage de l'arithmétique parlementaire recouvre en réalité un débat protéiforme, orchestré bien au-delà des enceintes législatives. Les « Horizons » du *Monde* en seront une arène exemplaire : dans « Contre l'effacement des sexes »², Sylviane Agacinski défend en solitaire la *parité* ; dans « Contre l'enfermement des sexes »³, Évelyne Pisier, rejointe par Élisabeth Sallenave et Élisabeth Roudinesco, s'y oppose en vertu de l'*égalité*. Deux concepts, articulés autour du même enjeu de la différence : celle du sexe qui, substituée au genre, a pu contribuer à nourrir les agendas politique et médiatique, jusqu'à offrir à la représentation du débat un référentiel d'autant plus efficace qu'il semblait s'être imposé de lui-même.

C'est à sa dénaturalisation que nous nous intéressons : les rhétoriques journalistiques de médiatisation des discours rapportés peuvent éclairer la configuration du problème paritaire en événement médiatique égalitaire. Nous limiterons notre regard à un moment de cristallisation du débat, borné aux quatre premiers mois de sa mise en discussion dans les arènes discursives de trois quotidiens de référence⁴, *Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*. Nous ne prétendons pas en offrir une vue globale⁵ : il s'agit plutôt, dans une perspective constructiviste et volontairement située, d'observer la stabilisation d'un référentiel adapté au traitement médiatique d'une nébuleuse thématique, par l'analyse des dispositifs qui valident des discours rapportés et des manières de dire la parité.

¹ Qui impose aux partis d'inscrire autant de femmes que d'hommes à une unité près pour les scrutins de liste (élections municipales, régionales, européennes, sénatoriales). Pour les législatives, la loi se veut incitative, tolérant un écart de 2 % sous peine d'amende. La loi d'application est définitivement adoptée le 3 mai 2000 et est entrée en vigueur lors des municipales de mars 2001. *Les femmes et la politique. Du droit de vote à la parité*. 2001, Paris : Le Monde & ÉJL.

² Le 6 février 1999.

³ Le 11 février.

⁴ Merrill, John, 2000 : 10-14. « Les quotidiens de référence dans la monde ». *Les Cahiers du journalisme*, n° 7. Lille : Centre de recherche de l'École supérieure de journalisme.

⁵ Voir en particulier : Collectif Éphesia, 1995. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. Paris : La Découverte. — Agacinski, Sylviane, 1999. *Politique des sexes*. Paris : Seuil. — Gaspard, Françoise, et Bataille, Philippe, 1999. *Comment les femmes changent la politique*. Paris : La Découverte. — Collectif, 1999. *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*. Paris : Hachette. — Lagrave, Rose-Marie, 2000 : 113-141. « Une étrange défaite. La loi constitutionnelle ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 51. Paris : L'Harmattan. — Fassin, Éric, 2002. « La parité sans théorie : retour sur un débat ». *Politix*, n° 60. Paris : L'Harmattan. — Heïmich, Nathalie, 2003. *Les ambivalences de l'émancipation féminine*. Paris : Albin Michel.

1. La rhétorique comme lien entre le social et le discursif

La notion de rhétorique permet d'envisager les discours rapportés sur une scène médiatique donnée dans leur double dimension, discursive et sociale. Les rhétoriques journalistiques désignent les procédures normées d'interaction entre acteurs sociaux ; elles englobent les dispositifs formels d'écriture et de manière indissociable, les représentations que les acteurs, journalistes et intervenants extérieurs, y projettent dans leur propre travail de médiatisation ¹. Cette normativité des messages et des positions interlocutives repose sur l'interdépendance comme donnée constitutive ² : elle renvoie à l'agencement de scènes d'apparition, de formation et de normativisation des problèmes publics ³, et rend possible la reconnaissance et la validation du cadre ⁴ proposé pour représenter le réel. En conséquence, les discours médiatisés peuvent apparaître comme le fruit d'un travail social d'*information*, c'est-à-dire au sens étymologique, de mise en forme, et au sens constructiviste, de mise en sens ⁵ : lorsqu'une parole est rapportée, un référentiel est construit, qui se présente comme une solution proposée pour la relation et la représentation du réel. Ce qui caractérise cette solution et la rend à la fois légitime et intelligible pour d'autres sujets, c'est qu'elle propose un cadre interprétatif susceptible de réaliser un consensus, dans une configuration donnée, dans la définition des enjeux et l'autorité de l'instance qui les prescrit ⁶. Dès lors, analyser les discours rapportés comme porteurs de référentiels, c'est accéder au compromis, au produit provisoirement stabilisé de pratiques et de représentations qui met en relation des manières de dire et des manières dont la société se représente elle-même.

Les éléments que nous présentons ont été obtenus à partir d'un corpus de 3 200 discours rapportés sous forme de citations, interviews et

¹ Padioleau, Jean-Gustave, 1976 : 256-282. « Systèmes d'interactions et rhétoriques journalistiques ». *Sociologie du travail*, n° 3. Paris : Seuil.

² Élias, Norbert, 1974. *La société de cour*. Paris : Calmann-Lévy.

³ Cefai, Daniel, 1996 : 43-66. « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques ». *Réseaux*, n° 75. Paris : CNET.

⁴ Goffman, Erving, 1991. *Les cadres de l'expérience*. Paris : Minuit.

⁵ Corcuff, Philippe, 1995. *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*. Paris : Nathan.

⁶ Habermas, Jürgen, 1987 : 29-30. *Théorie de l'agir communicationnel. 1. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*. Paris : Fayard.

tribunes libres, que nous avons constitué à la manière d'un feuilleté¹ : nous avons pris comme première variable d'observation les "mondes" normatifs auxquels sont référés les discours², à partir des motifs journalistiques de labellisation et d'attribution à une autorité de parole (« *philosophe* », « *CNRS* ») ; ensuite, par le relevé lexicographique des occurrences à la parité / égalité, nous avons cerné les contours d'une nébuleuse événementielle ; enfin, nous avons isolé parmi les mondes de discours validés sur cette nébuleuse ceux des « *sociologues* ». Ces trois niveaux de co-construction nous ont permis d'identifier un processus de restriction du débat médiatique, de la parité *du* genre à l'égalité *des* sexes.

2. « *Au nom de quoi, la parité ? De l'équité individuelle ? Ou de la différence des sexes ?* »³

Trois représentations cognitives du débat paritaire peuvent être distinguées parmi les positions et solutions formulées par les discours rapportés du 1^{er} janvier au 31 avril 1999. En envisageant ces solutions comme des référentiels, il s'agit de montrer quels sont les groupes d'acteurs qui structurent le débat paritaire tel qu'il est représenté et surtout, comment leurs solutions sont en réalité validées sur des scènes médiatiques fragmentées, dont la fonction de cristallisation est d'élaborer les normes prescriptives qui donnent sens à l'action et en limitent la complexité⁴.

- Le premier de ces référentiels est de nature fonctionnaliste : l'inscription de la parité dans la Constitution est pensée comme un moyen vers la réalisation de l'équité en politique. Représentée comme une fin, la parité se confond alors largement avec la question de l'égalité ; et rien ne s'oppose à la transposition de ce référentiel de la sphère publique à la sphère privée, dans une logique d'extension du domaine de la lutte propice à recueillir l'assentiment d'un grand nombre d'acteurs.

¹ Cette méthodologie répond à la volonté de ne pas considérer l'espace médiatique comme le lieu d'un agenda partagé équitablement et de manière permanente par l'ensemble des membres du corps social, mais d'en affirmer le caractère partiel, provisoirement stabilisé et dialectique, en observant l'interdépendance de micro-unités de débat qui, juxtaposées, constituent le social et les scènes plurielles d'apparition des problèmes publics. François, Bastien, et Neveu, Érik (dir.), 1999. *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Rennes : PUR.

² Boltanski, Luc, et Thévenot, Laurent, 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

³ Perrot, Michelle, 1995 : 51. « Identité, égalité, différence. Le regard de l'histoire ». Collectif Éphesia, *op. cit.*

⁴ Mény, Yves, et Thoenig, Jean-Claude, 1989. *Politiques publiques*. Paris : PUF. — Padioleau, Jean-Gustave, 1982. *L'État au concret*. Paris : PUF.

- Un deuxième référentiel, porté cette fois par les acteurs politiques et les spécialistes du droit ¹, limite les contours du problème à la question des moyens qui devront permettre d'atteindre cette fin. Tout l'enjeu consiste pour ces techniciens à promouvoir deux solutions rivales, par-delà le traditionnel clivage droite-gauche : modifier l'article 3 de la Constitution, aveugle aux inégalités de représentation entre hommes et femmes qui découlent de la définition d'un citoyen abstrait ; ou limiter la réforme à l'article 4, qui ne concerne que la règle des partis et permet d'infléchir la loi dans le sens de l'équité sans porter atteinte à l'idéal d'universel ². Dans les deux camps, le principe de réforme est donc perçu comme une réponse à une commune visée d'égalité. Seule une minorité d'élus s'oppose à la modification du droit et prône celle des usages, grâce à un ensemble de mesures destinées à favoriser progressivement une représentation plus équitable des femmes aux mandats électifs ³.
- Pour éclairer ces positions, il faut se référer à un troisième niveau de problématisation du débat, dont les solutions ont pu informer le discours politique ⁴. Ce dernier référentiel, incarné dans l'espace

¹ Élus, professeurs de droit et autres constitutionnalistes sont associés à 52 discours cités, 13 tribunes et 6 interviews publiées dans notre corpus entre le 1^{er} janvier et le 31 avril 1999.

² Selon l'Article 3, « *La souveraineté nationale appartient au peuple (...). Aucune section du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice (...)* ». Selon le quatrième, « *Les partis et groupements politiques concourent à l'exercice du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale (...)* ». Martinetti, François, (dir.), 2003 : 69-70. *La constitution de la V^e République*. Paris : Libro E. J. L.

³ Notamment l'interdiction du cumul des mandats, l'aménagement des conditions de travail des élues ou la modulation des aides financières aux partis. Ils ne seront pas entendus : c'est la première des solutions qui a été retenue, par l'amendement de l'Article 3 qui stipule désormais que « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* ». *Ibid.*, p. 70.

⁴ Heinich, Nathalie, *op. cit.* : 107-109. L'analyse proposée par Rose-Marie Lagrave de la convergence des intérêts des politiciens et des intellectuels à soutenir la cause paritaire est à cet égard particulièrement critique : « *Dès lors, le débat entre volontés rivales ne se borne plus à s'exprimer pour ou contre la parité, mais à forger une série d'argumentaires destinés à donner une assise philosophique à une stratégie politique* » (*op. cit.*, p. 127). Contre le détournement des arguments d'autorité issus des sciences sociales au service de la décision politique, Éric Fassin, Marcela Iacub et Daniel Borillo s'étaient également engagés la même année dans le débat du PACS, pour dénoncer l'« *illusion anthropologique* » de la différence des sexes. « *Au-delà du PACS : pour l'égalité des homosexualités* », *Le Monde*, Horizons-Débats, 16 février 1999. Des mêmes auteurs (dir.) : 1999. *Au-delà du PACS : l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*. Paris : PUF.

médiatique par les discours des intellectuel(le)s ¹, déplace la cristallisation de la question des moyens à celle des principes, en reformulant l'enjeu paritaire à partir de l'enjeu identitaire de la différence. En prônant la suspension de tout particularisme dans la définition de l'identité, les anti-paritaires théorisent ainsi le courant "universaliste", tandis que le courant "différentialiste" défendu par les pro-parité dénonce un faux universel, ignorant l'inégalité qui régit de fait les relations entre hommes et femmes. Parmi les "égalitaristes", enfin, certains soutiennent le projet paritaire au motif que la différence des sexes n'est pas un particularisme, mais une donnée universelle propre à toute l'humanité ; d'autres y dénoncent le naturalisme inhérent au principe de toute discrimination ².

3. La fragmentation du référentiel par la fragmentation des expertises : acteurs, arènes et rhétoriques de la parité

Or les conflits d'interprétation qui organisent les argumentaires en soutien et en opposition au projet se trouvent exclusivement relayés sur deux scènes d'apparition : celle des pages politiques, et celle des tribunes libres. De la sorte, la représentation médiatique du problème paritaire par les référentiels techniques et intellectuels se trouve considérablement limitée à l'expression d'intérêts catégoriels et de convictions personnelles.

Nous avons observé la distribution des discours rapportés sur les occurrences à la parité / égalité dans l'espace des rubriques des quotidiens, en considérant que le dispositif du journal constitue le formant à l'intérieur duquel les discours prennent sens ³. Il apparaît alors que dans les pages « Politiques » ⁴, le problème paritaire est figuré comme un champ de conflits d'intérêts, et non d'interprétation, où les idéologies partisans le disputent à la stratégie électorale. Les acteurs dont les discours sont

¹ Philosophes, écrivains, anthropologues, historien(ne)s ou psychanalystes totalisent 71 discours rapportés, dont 38 citations, 31 tribunes et 2 interviews.

² On notera que ce débat réactive singulièrement une ligne de clivage interne aux mouvements féministes, divisés entre une conception de la différenciation des sexes comme instrument d'oppression, et son affirmation comme seule voie de l'émancipation féminine. Souligné par Nathalie Heinich, *op. cit.*, p. 109.

³ Mouillaud, Maurice, et Tétu, Jean-François, 1989 : 64-65. *Le journal quotidien*. Lyon : PUL.

⁴ Ainsi nommées dans *Libération*, ce qui correspond aux rubriques « France » et « La vie politique » respectives du *Monde* et du *Figaro*. Sur la rubrique politique en tant que matrice signifiante des interactions : Neveu, Érik, 1993 : 6-27. « Pages "Politique" ». *Mots. Les langages du politique*, n° 37. Paris : FNSP.

rapportés sont ainsi systématiquement réduits à n'être que les porte-parole de leur camp, dans un champ sémantique et syntaxique de la guerre des positions¹. « Réforme de la parité : les députés jouent l'apaisement » et « Les sénateurs se rebiffent », titre par exemple *Le Figaro* du 15 février. « *Le débat au Sénat a été dominé par la menace que fait planer le gouvernement sur les prochaines élections sénatoriales : (...) l'extension de la proportionnelle* », estime le journal après la narrativisation, par citations interposées, des positions antagonistes des uns et des autres, avant de conclure : « *La réforme de la parité (...) ne pourra qu'envenimer les rapports droite-gauche dans les prochains mois.* »

Autre scène exemplaire, cet article publié par *Le Monde* à la veille de la Journée internationale des femmes², qui rend compte de l'invitation chez le Premier ministre de quelque « 1300 personnes [... venues] pour écouter le discours que prononcera Lionel Jospin à l'occasion (...). Parmi les femmes conviées », ces mêmes personnalités dont les positions émaillent depuis le mois de janvier les « Horizons » du quotidien, Sylviane Agacinski, Élisabeth Badinter, Danièle Sallenave ou Évelyne Pisier, qui y signaient alors en qualité de « philosophe », « écrivain », « historienne ». Mais ici, il est question de « rancœurs réciproques » des « partisans et opposantes à la parité ». Dès lors, les labels d'escorte de leurs discours ne sont plus ceux des positions d'autorité (*auctoritas*), mais ceux de l'identité (*auctor*)³ : celles qui sont « opposées à la réforme » côtoient ses « farouches avocates », dont Sylviane Agacinski-Jospin, réduite par le rétablissement de l'intégralité de son patronyme à n'être plus que l'« épouse du Premier ministre ». Si les opérations de labellisation sont nécessaires pour signifier « d'où l'on parle », pour reprendre le mot d'une journaliste politique du *Monde*⁴, le choix de la position mentionnée⁵ n'est pas anodin pour la validation et la normativisation des solutions proposées.

¹ Précisons que dans une configuration rhétorique des discours rapportés, les acteurs textualisés sont validés à partir d'un monde normatif d'appartenance, dont la démonstration de leurs titres à parler fournit un gage : dès lors, « plutôt que de considérer que locuteurs et énoncés auraient a priori des définitions stables, nous supposons que c'est la stratégie des médias qui leur confère l'un ou l'autre statut ». Mouillaud, Maurice, et Tétu, Jean-François, *op. cit.*, p. 131.

² Éditions des 7-8 mars.

³ Fraenkel, Béatrice, 1992. *La signature. Genèse d'un signe*. Paris : Gallimard.

⁴ Béatrice Gurrey, lors de notre entretien, le 13 mai 2003.

⁵ Boltanski, Luc, 1973 : 3-26. « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe ». *Revue française de sociologie*, vol. XIV. Paris : Ophrys.

La même dialectique antagonique organise les positions livrées par tribunes interposées dans les pages « Débats »¹, de sorte qu'une rhétorique de confrontation des arguments d'autorité est à l'œuvre, au détriment d'une représentation informée des référentiels invoqués. Soumises au régime de l'opinion désolidarisée du discours d'information, les solutions se limitent à n'être que les contre-argumentaires de celles qui les ont précédées : les incriminations *ad hominem* sont légion, ce qui entretient la représentation d'une guerre des personnes (« *Je suis une femme de gauche. (...) Être de gauche, ce n'est pas se contenter de décréter "la République une et indivisible" (...)* », répond Évelyne Pisier à Sylviane Agacinski², tandis que Danièle Sallenave qualifie ses arguments de « *contresens* »³) et des positions (« *C'est de manière franchement populiste que l'opposition à la parité (...) a été désignée par des élues, des militantes en colère* »⁴ ; « *Contrairement à ce que prétendent les adeptes de la parité (...)* »⁵ ; « *Les anti-paritaires se trompent* »⁶), et favorise finalement une représentation *a minima* des niveaux d'appréhension du problème, sans éclairer en quoi l'un peut informer l'autre.

4. De la parité de genre en politique à l'égalité des sexes en société

Ce qui frappe surtout, c'est l'absence de conversion de ces solutions dans l'archi-discours des quotidiens. En dehors de ces arènes fragmentées, on assiste plutôt à la configuration d'une nébuleuse médiatique de l'égalité dont le référentiel est à la fois élargi, car converti en symptôme collectif et phénomène de société, et paradoxalement restreint, car limité à une représentation axiologique et normative où l'égalité n'est définie que par opposition à la différence. Faute de pouvoir ici en rendre compte de manière exhaustive, nous nous contenterons d'évoquer deux des variables constitutives de cette nébuleuse : la référence à la parité comme facteur d'agrégation dynamique ; et le recours au diagnostic sociologique comme facteur de clôture du référentiel médiatique.

¹ Ainsi nommées dans *Libération* avant le retour, le 6 septembre 1999, à l'ancienne formule des « Rebonds ». Les « Opinions » du *Figaro* sont également renommées « Débats et opinions » à compter du 1^{er} décembre de la même année. La sémantique des « Horizons » du *Monde* présente, elle, une remarquable résistance aux « nouvelles formules ».

² *Le Monde*, 11 février.

³ *Le Monde*, 21 janvier.

⁴ Élisabeth de Fontenay, *Le Figaro*, 25 février.

⁵ Élisabeth Roudinesco, *Le Monde*, 11 février.

⁶ Jeanine Mossuz-Lavau, *Le Monde*, 25 février.

D'une part, l'évocation du projet de réforme constitutionnelle semble constituer un point d'ancrage pour la diffusion d'un référentiel fonctionnaliste : des discours de citoyennes ordinaires aux paroles d'experts chargés d'expliquer les causes du malaise, un archi-discours de la différence entre les sexes se stabilise, par l'agrégation et l'événementialisation de micro-unités. Ces dynamiques sont particulièrement visibles dans le traitement du cinquantième anniversaire du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir : « *Si l'on aime les symboles, on se souviendra avec plaisir que les affrontements autour de la parité auront presque coïncidé avec le cinquantenaire de la publication du Deuxième sexe* », peut-on lire dans *Le Monde*¹. Symbole, ou référentiel ? En l'espace de quatre mois, on dénombre pas moins de 17 références à l'ouvrage, des pages « Culture » aux cahiers littéraires en passant par les rubriques « Société » et les suppléments économiques. La parité peut alors jouer comme accélérateur d'acuité médiatique : ainsi, dans *Le Figaro*, « l'affaire » des mannequins vivants exposés dans les vitrines des Galeries Lafayette « conduit à s'interroger sur les victoires du sexe faible ». Et, du *Monde* au *Figaro*, ce même archi-discours, révélateur de l'opérationnalité du référentiel :

*« Le 24 mai prochain, le Deuxième sexe (...) fêtera le 50^e anniversaire de sa publication (...). Celles et ceux qui affectionnent les petits signes du destin ne manqueront pas de relier cette commémoration aux récents affrontements autour du problème de la parité en politique. (...) Deux jolies victoires sur lesquelles il s'agirait de ne pas s'assoupir. En particulier, à l'heure de l'affaire dite des vitrines des Galeries Lafayette »*²

L'archi-discours produit une clôture du référentiel égalitaire sur lui-même, dans une rhétorique quasi-métadiscursive.

D'autre part, à l'appui de cette naturalisation phénoménologique, le recours à l'autorité du sociologue s'avère un allié précieux. C'est ainsi que ladite affaire devient le « symptôme » des « contradictions de cette fin de siècle en matière de relations hommes-femmes », « analyse (...) le sociologue Jean-Claude Kaufmann »³ : le diagnostic du « spécialiste du couple » opère une montée en généralité. De même, « la sociologue Margaret Maruani » dégage de la condamnation d'une entreprise pour discrimination une loi générale : faute de régulation étatique, « Les inégalités s'installent et se renforcent »⁴. Ailleurs, la caution sociologique atteste de « 15 à 30 % d'écart » des salaires en Suède, autorisant *Le Figaro* à conclure que « la parité en politique n'est pas synonyme d'égalité »⁵ ; tandis que le discours d'autorité de « Josette

¹ Supplément « L'avenir des femmes », 22 avril.

² *Notre vie*, 23 avril.

³ *Ibid.*

⁴ *Libération*, « Économie », 7 janvier.

⁵ *Le Figaro*, « La vie internationale », 3 mars.

Trat, sociologue à Paris VIII et au CNRS », valide une scène mémorielle qui multiplie les paroles de femmes profanes, témoins exemplaires de l'identité féminine discriminée ¹.

Le relevé lexicographique des motifs d'escorte des discours sociologiques rapportés montre enfin qu'une prescription journalistique à la normalisation et à l'explication est à l'œuvre. La production de savoirs positifs permet d'inclure le fait dans une rhétorique d'expertise, objectivée par la validation des labels d'autorité professionnels et / ou institutionnels. 88 % des articles concernés manipulent alors les oppositions homme / femme et égalité / différence en escorte d'un discours qui « explique », « nomme », « définit » un état du social : la nébuleuse égalitaire s'articule autour de la stabilisation d'un état de femme ; le référentiel est naturalisé, qui informe le traitement journalistique par la lecture sociologique de l'égalité au prisme de la différence.

Ainsi, des scènes plurielles d'homogénéisation et de fragmentation du sens social se dessinent, au terme du processus de construction d'un référentiel comme mise en relation d'événements, de représentations et de dispositifs. Les discours rapportés pour configurer l'événement sont l'une des saillances de cette sémiotisation du réel. « Une chose est sûre : en politique comme dans leur vie privée, les femmes feront de plus en plus l'expérience de ce que la sociologue Nathalie Heinich, auteur de *États de femme (...)*, appelle le "paradoxe de la liberté contraignante" » ² : cette clause de construction du discours d'autorité n'est pas une assertion appelée à être discutée. Il s'agit d'une assomption, embrayeur d'un système de représentations complexes et assumée par l'archi-discours du journal, qui dit bien tout l'enjeu de normativisation à l'œuvre dans les rhétoriques de configuration des discours.



¹ *Libération*, « Emploi », 8 mars.

² *Le Monde*, « Horizons-Analyses », 13 mars.